

SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Le développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans à l'école maternelle est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école.

La scolarisation d'un enfant de moins de trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Elle constitue une toute première étape de son parcours scolaire. Éduscol
Le développement de l'accueil en école maternelle des enfants de moins de trois ans est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école. Parce qu'elle concerne des « tout-petits » ayant des besoins spécifiques, cette scolarisation requiert une organisation des activités et du lieu de vie qui se distinguent nettement de ce qui existe dans les autres classes de l'école maternelle. Elle nécessite donc un projet particulier, inscrit dans le projet d'école. Elle constitue cependant bel et bien la première étape d'un parcours scolaire et ne se substitue donc pas aux autres structures pouvant accueillir ces enfants : elle doit être pensée dans une logique d'articulation avec celles-ci, et fait à ce titre l'objet d'une concertation au niveau local. Les projets d'accueil et de scolarisation d'enfants de moins de trois ans présentent des formes variées répondant aux besoins et aux ressources locales.

BO n°3 du 15 janvier 2013 [Circulaire n°](#)

[2012-202 du 18-12-2012](#)

Ressources d'accompagnement Éduscol



Ressources pédagogiques

Voici quelques ressources pédagogiques adaptées spécifiquement aux enfants de moins de trois ans.



[L'aménagement de l'espace](#)





Développement et besoins de l'enfant

À deux ans, les enfants ne sont plus des bébés : ils ont déjà des compétences nombreuses, une personnalité qui commence à s'affirmer, un répertoire varié de comportements susceptibles d'agir sur les personnes et les objets qui les entourent. Ils évoluent très vite et, en quelques semaines, peuvent avoir modifié de nombreux aspects de leurs conduites.

En cliquant sur [ce lien](#), vous découvrirez des vidéos expliquant les étapes importantes du développement de l'enfant :

- Crise des 2ans 1/2 : B. Golse
- Théorie de l'esprit : M.H. Plumet
- Théorie de l'attachement : B. Cyrulnik
- Besoin d'attachement : C. Guéguen

Autre ressource

Texte de loi

Code de l'éducation Chapitre III : Dispositions particulières aux enfants d'âge préélémentaire (Article L113-1)

Article L113-1 Modifié par Ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 - art. 8

Dans les classes enfantines ou les écoles maternelles, les enfants peuvent être accueillis dès l'âge de deux ans révolus dans des conditions éducatives et pédagogiques adaptées à leur âge visant leur développement moteur, sensoriel et cognitif, précisées par le ministre chargé de l'éducation nationale. Cet accueil donne lieu à un dialogue avec les familles. Il est organisé en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagne et dans les régions d'outre-mer.

Dans ces classes et ces écoles, les enfants de moins de trois ans sont comptabilisés dans les prévisions d'effectifs d'élèves pour la rentrée. Les enfants de moins de six ans peuvent être scolarisés dans des classes réunissant des enfants relevant de l'enseignement préélémentaire et élémentaire. Les personnels qui interviennent dans ces classes portent une attention particulière aux enfants de moins de six ans qui y sont scolarisés. [Lire la suite](#)

M.A.J. le 15/09/2023

Dans cette rubrique

- [Actualités de l'école maternelle](#)
- [Domaines d'apprentissage](#)
- [Références institutionnelles](#)
- [Évaluation positive](#)
- [Semaine académique](#)
- [Scolarisation des moins de 3 ans](#)
- [Organiser une école bienveillante](#)
- [École maternelle numérique et EMI](#)
- [Groupe maternelle 72](#)